

La quatrième composante de l'arsenal protectionniste est le commerce administré, c'est-à-dire soumis à des restrictions quantitatives ou à un système de prix imposés. Certaines de ces restrictions sont sanctionnées par le GATT. Les États-Unis les utilisent pour protéger les textiles et des produits agricoles comme le sucre et les produits laitiers.

D'autres contingents sont imposés par des accords en vertu desquels les exportateurs ou les gouvernements étrangers limitent leurs exportations pour obtenir en retour que les États-Unis suspendent ou mettent fin à des enquêtes en matière de droits compensateurs ou de clauses échappatoires, et à des enquêtes antidumping. On en a pour exemple les accords de limitation des exportations d'acier conclus avec la Communauté européenne et d'autres gouvernements depuis 1982, et l'accord intervenu récemment avec le Japon en ce qui concerne les semi-conducteurs.

Les accords "d'autolimitation" en vertu desquels un gouvernement étranger accepte de restreindre ses exportations afin de prévenir des mesures législatives ou administratives constituent une autre forme de contingentement. L'exemple le plus connu est la limitation des exportations d'automobiles imposée par le Japon au début des années 80. On peut considérer comme une variation sur le même thème la limitation que le Canada impose à l'exportation de l'acier pour contrer les pressions en faveur d'un accord d'autolimitation formel.

Les accords de limitation négociés soi-disant pour protéger la sécurité nationale constituent aussi un mécanisme de contingentement. Les accords américains limitant l'importation de machines-outils du Japon et d'autres pays en sont des exemples récents.

Une étude réalisée par un économiste réputé et ancien fonctionnaire du département du Commerce américain indique que la proportion des importations assujetties à une forme quelconque de restrictions quantitatives est passée de 8 % en 1975 à 21 % en 1984, et cette tendance à la hausse se maintient.

Les cas des bardeaux et du bois d'oeuvre résineux illustrent un phénomène important, à savoir: que l'Administration a adopté une attitude plus agressive sur les questions commerciales afin d'éviter le pire de la part du Congrès. De plus, elle a délaissé une approche générale au profit d'une approche cas par cas: après avoir réclamé une nouvelle ronde de négociations commerciales multilatérales